

Un nouveau scandale de mœurs

Toujours la traite des fillettes. — Arrestation d'une jeune fille belge. — Personnalités compromises.

Paris, 20 mars. — A la suite de plusieurs plaintes reçues au parquet, et sur mandat de M. Chesnay, juge d'instruction, M. Lefebvre, commissaire de police chef de la brigade des gamins à la préfecture, s'est rendu hier, rue Vital, 2 ter, dans le troisième arrondissement, au domicile d'une jeune fille belge, dite Rose Fleury, âgée de treize ans et demi. Elle y trouva cinq fillettes mineures qui lui déclarèrent qu'elles venaient régulièrement depuis trois mois dans la maison, et qu'on les mettait en rapport avec différents clients, appartenant au meilleur monde, qui les rémunèrent généreusement en échange des privautés qu'elles sollicitaient.

M. Lefebvre procéda à l'arrestation de Mme Drogie sous l'inculpation d'excitation habituelle de mineures à la débauche. Cette personne est apparentée à une des plus honorables familles de Belgique. Des renseignements recueillis, il résulte qu'elle serait la fille d'un procureur du roi.

En procédant à l'interrogatoire de la jeune fille de la province, une jeune fille nommée Emma Molle, M. Lefebvre apprit que celle-ci était souvent recherchée par des fillettes à domicile et notamment les enfants d'une jeune Vallois, habitant au numéro 12 de la rue de la Bruyère.

Mme Vallois a été arrêtée ainsi qu'Emma Molle. Elles ont rejoint au Dépôt la femme Drogie. Toutes les trois ont été mises à la disposition de M. Chesnay, juge d'instruction.

La femme Drogie faisait payer au taux de 200 et de 300 francs les visites qu'elle recevait. Parmi ses clients habituels on cite un jeune fonctionnaire, le parent d'une personnalité politique, et un acteur amateur.

Dans les P. T. T.

LA COMMISSION EXTRA-PARLEMENTAIRE

Paris, 20 mars. — La commission extra-parlementaire constituée par M. Charles Chastenet et en vue d'élaborer un projet de loi de coordination et d'amélioration des traitements, salaires et indemnités de tout le personnel des P. T. T., a tenu hier sa séance cinquième et dernière réunion.

Les sous-secrétaires d'Etat, après avoir souligné l'importance et la portée de l'ouvrage accompli par la commission, a particulièrement félicité le directeur de la comptabilité, M. Hémard, qui a présidé les séances, et M. de Kératry, rapporteur général.

« La réalisation immédiate de l'ensemble des revendications, a-t-il en concluant M. Chastenet, ne peut évidemment être envisagée. L'effort financier auquel elle conduirait est considérable, mais vous avez eu la bonne pensée de scier les modifications et de les classer par ordre d'urgence. J'espère pouvoir, dans ces conditions, donner au personnel sinon toutes les satisfactions qu'il a méritées, du moins celles qui lui sont nécessaires pour améliorer sa situation matérielle et morale ».

M. Chastenet a, en résumant ces conclusions adoptées, émis un projet de loi qui sera déposé prochainement. Les dépenses envisagées s'élevaient à une trentaine de millions.

Les souverains belges à Paris

Paris, 20 mars. — Le roi et la reine d'Espagne, accompagnés de leurs enfants, sont arrivés hier soir à Paris, venant d'Antibes. Ils sont descendus à l'hôtel Bristol.

En raison du deuil des souverains, aucune réception n'a eu lieu à la gare. Le matin, le roi des Belges est sorti à pied pour faire une promenade dans Paris. La reine est restée dans ses appartements.

A midi dix, les souverains sont montés dans un landau de l'Elysée et se sont rendus à l'invitation à déjeuner du président de la République et de Mme Fallières.

En raison du deuil du roi et de la reine, le déjeuner était intime. Il ne comprenait que les membres du gouvernement, les membres de la légation de Belgique et la suite personnelle des souverains.

Un peu avant deux heures le roi et la reine se sont retirés.

DANS LA REGION

A BOLLEZEELLE

Un père infâme

Les gendarmes de Wormhoudt, conformément à un mandat d'arrêt du Parquet de Dunkerque, ont procédé à l'arrestation de l'ouvrier agricole Aimé Morlier, âgé de 49 ans.

Cet individu — dont le casier judiciaire est orné de dix-sept condamnations — est accusé d'avoir entretenu des relations coupables avec sa fille, âgée de quinze ans seulement.

Morlier proteste énergiquement contre ces allégations et prétend être l'objet d'une abominable machination. Il a néanmoins été écroué.

LE

Magicien de l'Air

Par Paul ZAHORI

Elle se hâta de monter au boulevard pour arriver le plus vite possible devant son appartement. Elle avait peur que Yvain n'arrive avant elle, guidé par ces notes de mémoire obscure qu'elle persistait à lire, après que son raisonnement s'était éteint.

Mais les craintes de Nathalie étaient vaines. Elle put sans encombre faire descendre de son appartement les lettres qu'elle avait écrites, et elle se précipita dans sa chambre à coucher, venant dans ces chambres silencieuses se livrer aux baisers d'un amoureux. Elle sortit sans se retourner, sans regarder un dernier fois avec émotion les lettres écrites, la lampe aux deux reflets, et que Yvain lui-même avait déposés pendant le jour, avec son zèle à la fois barbare et raffiné. Le passé était mort à jamais !

Presque satisfaite de la tournure qu'avaient prise les événements, infiniment plus heureuse de revoir Yvain dément que jamais, elle se précipita dans sa chambre à coucher, venant dans ces chambres silencieuses se livrer aux baisers d'un amoureux. Elle sortit sans se retourner, sans regarder un dernier fois avec émotion les lettres écrites, la lampe aux deux reflets, et que Yvain lui-même avait déposés pendant le jour, avec son zèle à la fois barbare et raffiné. Le passé était mort à jamais !

« Tu es sûr de ne pas te tromper ? » — « Non, ma chérie, j'en suis sûr. » — « Tu es sûr de ne pas te tromper ? » — « Non, ma chérie, j'en suis sûr. »

« Tu es sûr de ne pas te tromper ? » — « Non, ma chérie, j'en suis sûr. » — « Tu es sûr de ne pas te tromper ? » — « Non, ma chérie, j'en suis sûr. »

« Tu es sûr de ne pas te tromper ? » — « Non, ma chérie, j'en suis sûr. » — « Tu es sûr de ne pas te tromper ? » — « Non, ma chérie, j'en suis sûr. »

« Tu es sûr de ne pas te tromper ? » — « Non, ma chérie, j'en suis sûr. » — « Tu es sûr de ne pas te tromper ? » — « Non, ma chérie, j'en suis sûr. »

« Tu es sûr de ne pas te tromper ? » — « Non, ma chérie, j'en suis sûr. » — « Tu es sûr de ne pas te tromper ? » — « Non, ma chérie, j'en suis sûr. »

« Tu es sûr de ne pas te tromper ? » — « Non, ma chérie, j'en suis sûr. » — « Tu es sûr de ne pas te tromper ? » — « Non, ma chérie, j'en suis sûr. »

« Tu es sûr de ne pas te tromper ? » — « Non, ma chérie, j'en suis sûr. » — « Tu es sûr de ne pas te tromper ? » — « Non, ma chérie, j'en suis sûr. »

A WALLERS

Un acte de banditisme

UN INDIVIDU BAILLONNE UNE FEMME ET LUI VOLE 750 FRANCS

Mercredi, vers neuf heures et demie du matin, un individu pénètre chez Mme Louis Doranne, née Marie Duquenne, âgée de 30 ans, demeurant rue Pierre-Fostaine, au hameau d'Arpenberg. Celle-ci se trouvait seule dans sa cuisine. Elle se préparait à faire sa toilette.

Le visiteur se précipite sur elle, l'entraîne dans sa chambre, et se met à dévêler ses vêtements. Il se dévête marchant en avant, et se livre à différents objets qu'elle contenait : fil savons, papier à lettre, couteaux, rasoirs. Mme Doranne finit à se a dévêler, disant qu'elle n'avait pas besoin de ses marchandises. Mais l'individu insista. Il lui présenta un rasoir qu'elle refusait.

Mme Doranne se mit à nouveau de se dévêler. Elle se dévêla sur elle, lui plaqua un baillon sur la bouche et la ramena sur le sol. Mme Doranne essaya en vain d'échapper à la brutale étreinte de son agresseur et perdit connaissance.

Vers onze heures du matin, entendant des plaintes chez sa voisine, Mme Duprez y entra sa fille Louise, âgée de 15 ans. Celle-ci trouva Mme Doranne étendue à une chaise par des bandes de toile.

Elle avait la figure congestionnée. Du sang s'écoulait de sa bouche, et elle avait une température de 40 degrés. Elle fut ramenée chez elle et mourut le lendemain.

Lesquelles fait remise de son émotion, elle constata que son agresseur, âgé de 25 ans, en billes de hennepin, qu'elle portait suspendu au cou, avait été enlevé. Le saclet à côté se trouvait dans la cuisine.

Les billets étaient disparus. L'agresseur de Mme Doranne est resté inconnu. Voici les renseignements que l'on peut fournir : grande taille, cheveux bruns, vêtements noirs. Il y a une quinzaine de jours, cet individu était déjà présent chez elle.

La gendarmerie d'Anzin a ouvert une enquête.

La Grève aux Mines d'Anzin

ON ANNONCE OFFICIELLEMENT UNE AUGMENTATION CONSIDÉRABLE DU NOMBRE DES GREVISTES. — MALGRÉ LE CALME QUI REGNE DANS TOUT LE BASSIN, D'IMPORTANTES MESURES D'ORDRE ONT ÉTÉ PRISES.

Mardi, les chiffres suivants sont communiqués pour la troisième journée de la grève du bassin d'Anzin.

CONCESSION D'ANZIN
On constate une augmentation des chômeurs à 4288 descentes, au total, au lieu de 4377 lundi, ce qui ferait plus de 2800 grévistes au jour.

Il y aurait cependant une légère reprise à l'Enclos, Renard (62 descentes), Bliignyères (56 descentes) et Casimir-Perier.

Guivout, 40 chômeurs seulement. Lagrange, 100 descentes sur 650 ouvriers. Thiers, 7 descentes sur 500 ouvriers. Dupleix, 77 descentes sur 420 — mais 24 mineurs seulement.

À la Blouse-Borne, le référendum auquel fit procéder le citoyen Podvint, délégué, donna pour une certaine de votants d'Anzin, 79 pour la grève et 11 contre, soit 68 voix de majorité. Pour Saint-Waast-la-Grande, le référendum donna 17 pour la grève, 11 pour et 16 abstentions.

A Vieux-Condé, Ledoux, Hergnies, on ne signala point de grévistes.

DANS LES CONCESSIONS SECONDAIRES
A Vicoigne, Louches, Douchy, Quévreville-Crespin, Thivencelles-Fresnes, on annonce que le travail est complet.

Les mesures d'ordre

UN CONSEIL DE GUERRE A LA SOUS-PREFECTURE

A dix heures du matin, sous la présidence de M. Couvès, sous-préfet de Valenciennes, a eu lieu, à la mairie, une entrevue à laquelle ont pris part le colonel Quail, directeur de la légation de Belgique, le capitaine de gendarmerie Lescurte, MM. Adam, commissaire central de police à Valenciennes ; Mugnier, commissaire à Condé ; Nonon, commissaire à Saint-Amand ; Nicolai, commissaire spécial à Blanc-Misseron. Le but de ce conseil de guerre n'était les mesures à prendre — sans doute en vue d'essayer le fameux plan secret de mobilisation de grève.

Journée calme à Denain

La journée de mercredi à Denain n'a apporté aucun changement dans la vie coutumière de la ville. Il y eut 53 contre la grève, 11 pour et 16 abstentions.

Le citoyen Déferrez présidait.

Le cloven Daxant, secrétaire général du bassin d'Anzin, exposa la situation.

La continuation de la grève fut volée sans protestation.

Après cette séance, eut lieu une réunion du conseil d'administration de la section syndicale de Denain, où on envisagea les mesures à prendre.

UNE REUNION DES DELEGUES

Le citoyen F. Lefebvre, président du 370 d'Anzin, a convoqué tous les délégués des 22 sections syndicales pour aujourd'hui, jeudi à 10 heures du matin, au Bar du Travail.

L'INVASION

Il y a à Denain, avec les compagnies du fer de ligne, de Cambrai, les détachements de 60 chasseurs à cheval et du 10e régiment de dragons.

Une invasion d'incidents, les soldats se répandant dans les environnements, et les officiers vont de village en village, à l'Hôtel Moderne, en attendant l'heure sainte de l'après-midi et des repas.

D'AUTRES CHIFFRES

Les chiffres qui voient nous sont apportés dans l'après-midi, ils complètent ou rectifient ceux précédemment donnés.

Division de Denain : Fosse Renard, 435 descentes sur 600.
L'Enclos, 201 sur 415.
Bliignyères : 282.
Division d'Abscon : Fosse Abscon, 150 sur 300.
Casimir-Perier, 114 sur 350.
Arpenberg, 32 sur 120.
Division d'Haveluy : Haveluy, 91 sur 300.
Lambrecht, 150 sur 388.
Dans les autres fosses :
Scheider, travail complet.
Arpenberg, 394 descentes sur 613 ouvriers.
Dupleix, 189 sur 330.
Hérin, 172 sur 362.
Douchy, travail complet.
Thiers, 7 descentes sur 501 ouvriers.
Lagrange, 100 descentes sur 650 ouvriers.

MANIFESTATION POLICIERE A LA FOSSE RENARD

A la réunion des mineurs, vers 1 h. 45, à la fosse Renard, un groupe de 150 grévistes environ se trouvaient au bord.

Il n'en fallut pas plus au général Bianco, pour se livrer à une démonstration militaire à la fois et patrouille.

Un escadron de cavaliers, avec 20 gendarmes, bloquant, sur son ordre, l'entrée. M. Frère, ingénieur, mandaté par la Compagnie, se tint à ses côtés, et donna ses conseils au général Bianco, qui fut aidé par un officier de gendarmerie présent l'ordre d'arrêter quiconque criait.

Ensuite, le groupe et impitoyable sous-Lefebvre, qui se précipita à l'entrée d'un journaliste de le suivre. Il fut justement rabroué.

Enfin, pour que le comique et le grotesque ne manquent point à l'aventure, on vit, le général, faire des grâces aux dames qui passaient, sautant du chapeau en les invitant à crier.

De joyeux fusées de rire répondaient à ce geste hilarant.

Mais il y a des choses contagieuses. Dans son zèle de complaire au grand chef, un gendarme ne voulut-il pas molester un mineur qui pleurait.

La grève noire en Angleterre

LA DISCUSSION DU BILL DU SALAIRE MINIMUM

Londres, 20 mars. — De la Westminster Gazette :

Les propriétaires des charbonnages gallois ont décidé dans la matinée les termes du bill du salaire minimum.

Une réunion plénière des propriétaires de mines sera tenue ultérieurement.

On nous télégraphie que la situation industrielle de l'Ecosse s'aggrave d'heure en heure.

Londres, 20 mars. — La Conférence nationale de la Fédération des Mineurs s'est réunie ce matin, à dix heures et demie à l'Hôtel du Palais de Westminster.

M. Enoch Edwards, membre du Parlement, président. Les délégués étaient arrivés de toutes les parties de l'Angleterre, du Pays de Galles et de l'Ecosse.

La Conférence examine la question de savoir si l'on doit proposer des amendements au bill du salaire minimum et si l'on convient d'insérer un référendum avant la reprise du travail.

LES CONDITIONS DE LA FEDERATION DES MINEURS
Londres, 20 mars. — La Fédération des Mineurs a décidé de n'accepter aucune loi qui ne leur assure pas le minimum de salaire à 5 shillings par homme et à 2 shillings par boy.

Elle a en outre demandé au parti parlementaire travailliste de présenter un amendement en vue de l'insertion dans le bill de l'échelle des tarifs.

L'examen plus étendu du bill a été confié au Comité exécutif, auquel se joindront les représentants de la Fédération au Parlement, à l'effet de rédiger des amendements et les membres de l'Association avec les décisions de la Fédération.

La Conférence nationale des mineurs est ajournée jusqu'à vendredi matin.

De leur côté, plusieurs grands propriétaires de charbonnages faisant partie du Parlement, et les membres de l'Association des propriétaires des mines de charbon se sont réunis ensemble cet après-midi pour rédiger des amendements au bill.

LE NOMBRE DES CHOMEURS. — LA DETRESSE AUGMENTE.
Londres, 20 mars. — Chaque jour de grève augmente les pertes du pays et aggrave ses souffrances.

On évalue le nombre actuel des chômeurs à 1.917.570. D'autres part, 6.301.200 ouvriers travaillent seulement à la demi-journée.

Les dernières nouvelles reçues des provinces indiquent que la détresse s'étend rapidement ; on s'efforce de l'atténuer cependant.

Exception faite pour deux ou trois cas isolés, il n'y a eu aucun désastre sérieux.

Les fonctions de locomotives de la North British Railway et de C. situés à Polmadie (Glasgow), seront fermés, jetant 5.000 ouvriers sur le pavé.

En outre, par les bulletins de recettes hebdomadaires, les compagnies de chemins de fer ont souffert de la grève la semaine dernière plus sérieusement encore que pendant la semaine précédente.

Une mère tue sa fillelette et se suicide

Paris, 20 mars. — Vers six heures, ce matin, 25, rue de la Reine-Blanche, près de l'avenue des Gobelins, dans le logement des époux Vaisaire, on entendit retentir plusieurs coups de revolver. Les voisins se précipitèrent. Un horrible spectacle les attendait dans la chambre à coucher, Mme Vaisaire gisait sur le sol. Elle s'était tiré deux balles de revolver dans la bouche. Sa petite fille, Yvonne, trois ans, n'était plus qu'un cadavre. La mère l'avait tuée à coups de revolver avant de tenter de se donner la mort.

Mme Vaisaire a été transportée à l'Hôtel-Dieu, où son état a été jugé des plus graves. Une enquête est ouverte.

Les bandits de la rue Ordener

LA CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATION REJETTE LA DEMANDE D'ANNA LECOQ

La chambre des mises en accusation de la cour d'appel de Douai a, mercredi, examiné la requête d'Anna Lecoq, femme de l'ouvrier protestant contre son arrestation, qu'elle qualifie d'illégal et demande sa mise en liberté.

La chambre des mises en accusation a rejeté sa demande.

La délégation des gauches

Paris, 20 mars. — Les délégués spécialement nommés par les groupes de gauche pour l'étude de la réforme électorale ont décidé de se rendre demain auprès du président du Conseil pour s'entretenir avec lui de la procédure à suivre en ce qui concerne le retrait de l'urgence pour réaliser dans la plus bref délai la réforme électorale, avec la collaboration et le concours des majorités républicaines des deux Chambres.

consistait une telle attraction que, dès le matin, les abords du champ d'aviation, étaient remplis par la foule. Les privilégiés, munis de cartes spéciales, se pressaient au alentours du hangar installé pour Antonin, non loin des vastes constructions en bois ondulées, affectées aux dirigibles.

C'est là qu'Antonin avait passé sa jeunesse. C'est là qu'on avait donné le dernier coup d'aile à son appareil, à l'ornithoptère de métal, brillant, luisant, et qui, tout à l'heure, allait quitter ses ailes triomphantes en plein azur.

Dependant, dans la partie du hangar transformé en véritable salon par l'ingéniosité du comte de Charolais, Antonin ne pouvait pas se passer de l'assistance de Yvain. Yvain n'avait pas l'air d'être à ses côtés depuis longtemps, semblait l'abandonner au moment de jouer la partie décisive.

— Encore une trahison ! songeait Antonin. L'imbecille et le lâche se préparent à me trahir !

— Mais, dit-il, se substituer à moi ?... Dans certaines circonstances, les idées vont vite. Antonin en vint alors à se souvenir de certains jeux de physionomie de Yvain quand il parlait de Nathalie, et à certaines sourires de Nathalie, quand il vantait devant elle les connaissances techniques de Yvain. Antonin faillit avoir l'intention de la verté.

— Est-ce qu'elle s'entendait contre moi ? grondait-il.

Il haussa les épaules. Il était bien tranquille. Que pouvait-on contre lui ? Il tenait Nathalie par l'argent. Il tenait Yvain par toutes sortes de chaînes. Il était sûr d'être aimé par Yvain. N'avait-il pas en poche son brevet de pilote ? N'avait-il pas volé sur les appareils des autres constructeurs ? Il se sentait très en forme, courageux, clairvoyant et sûr de tout le sang-froid, de

toute l'expérience nécessaire.

Il était midi. Il sortit avec Delcausse pour inspecter le ciel. Le temps était magnifique. Pas un souffle d'air. Un soleil splendide. Quelques nuages à l'horizon, sans doute, à l'est du côté de la tour Eiffel et de la Grande-Rue ! Mais bah ! dans deux ou trois heures tout serait fini... Et l'on n'avait plus besoin de voler !

— Répète-moi, je te dis qu'il n'osera pas venir ! Voyez, mon cher de La Hève ! Sur les forêts, ce groule de monde ! Tenez, ils cherchent déjà à forcer les barrières ! Et devant la hargne de Blériot, le bas-l... Oh ! la ! la !... Vous savez, la gare d'Issy-Plaine ?... Près d'Issy, mon cher ! La rue Rongé-de-l'Isle, la rue Camille-Desmoulins, impossible d'y passer en voiture !... Les services d'ordre ont dû être triplés !... Les gardes à cheval n'en peuvent plus !... Eh bien ! je vous affirme que tout ce monde-là est prêt à chanter M. Astone, s'il se risquait à venir !

Antonin eut un geste condescendant.

LA SUITE.

HEURE

Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux

UNE FUSILLADE A CHATOU

A LA MANIERE DES BANDITS DE LA RUE ORDENER. — DES MALFAITEURS TENTENT DE VOLER UNE AUTOMOBILE ; SURPRISE. ILS TIRENT DES COUPS DE REVOLVER.

Paris, 20 mars. — Une audacieuse tentative de cambriolage a été commise cette nuit à Chatou. Quatre individus, armés de revolvers, ont pénétré par effraction, vers une heure et demie du matin, dans le garage d'une propriété privée, appartenant à M. Palmes, 9 bis, avenue Brémont, et ont tenté de s'emparer de l'automobile qui y était renfermée.

Ils avaient déjà réussi à sortir l'auto du garage et s'approprié l'engin, lorsque le gardien du garage, réveillé par le bruit, sorti de sa chambre et les aperçut.

Le gardien saisit un revolver d'ordonnance appartenant à son maître et, s'élançant dans la cour, il fit feu à plusieurs reprises sur les bandits.

Ces quatre individus ont été véritablement fusillés par les coups de feu. Les recherches ont permis de retrouver les quatre coupables.

Quand les bandes de ces quatre individus furent épuisées, ce dernier s'empara d'un fusil et, de nouveau, fit feu.

Voyant que l'opération n'avait plus chance de réussir, d'autant plus que plusieurs habitants de l'avenue Brémont, mis en éveil par les détonations, accoururent, les bandits s'enfuirent dans la direction de Vincennes, craignant d'être poursuivis.

Les bandits furent poursuivis par les gendarmes de Versailles, les précédents s'étant rendus ce matin à Chatou en compagnie de M. Rosenfeld, juge d'instruction.

En même temps, une dizaine d'inspecteurs de la première brigade mobile de la sûreté générale, soutenus par les gendarmes, se précipitèrent à quelques intéressantes consultations.

Autour de la gare, dont la façade a été trébuchée de 60 mètres, les inspecteurs ont trouvé 60 balles de revolver et un parapluie.

Chatou, 5 heures. — Les recherches entreprises par le parquet de Versailles et les inspecteurs de M. Faivre n'ont amené encore aucun résultat précis. Néanmoins une piste vient d'être suivie, et les inspecteurs sont en train de la vérifier. Un des bandits aurait été blessé par les coups de feu tirés par le gardien et serait soigné dans les environs de la localité.

M. Buisson rectifie ses déclarations
Paris, 20 mars. — M. Ferdinand Buisson a jugé à propos de rectifier les déclarations qu'il avait faites au groupe radical socialiste au sujet de la communication de la note suivante aux journaux :

« Le président du groupe radical socialiste met en vote la proposition de M. Dalimier d'une démarche des gauches auprès du ministre de l'Intérieur, afin qu'il attache la question de confiance.

J'ai ajouté que le retrait de l'urgence signifierait purement et simplement l'enlèvement de toute réforme électorale et qu'une telle proposition ne pouvait pas plus être accueillie par le gouvernement que présentée par des républicains respectueux des votes restés de la majorité républicaine. J'ai ajouté qu'une demande de retrait de l'urgence ne pouvait être posée et envisagée que si elle était accompagnée de ces mots : « Le groupe s'associe à cette demande de retrait de l'urgence et s'engageant à voter comme il l'a déjà fait l'établissement de scrutins de liste avec représentation des minorités ».

J'ai ajouté que le retrait de l'urgence des déclarations indispensables pour que le retrait de l'urgence ne fut pas une simple manœuvre d'ajournement avec rétractation des votes formels de la Chambre et un moyen indirect de faire passer le scrutin à scrutin de liste sans voter la réforme électorale. Et au moment de mettre au vote ma proposition, j'ai déclaré qu'elle visait les modalités à déterminer ultérieurement et que les modalités du groupe ne semblaient pas en mesure de se prononcer. Le groupe en effet avait commencé à se disperser après avoir émis le vote ci-dessus ».

Paris, 20 mars. — Vers six heures, ce matin, 25, rue de la Reine-Blanche, près de l'avenue des Gobelins, dans le logement des époux Vaisaire, on entendit retentir plusieurs coups de revolver. Les voisins se précipitèrent. Un horrible spectacle les attendait dans la chambre à coucher, Mme Vaisaire gisait sur le sol. Elle s'était tiré deux balles de revolver dans la bouche. Sa petite fille, Yvonne, trois ans, n'était plus qu'un cadavre. La mère l'avait tuée à coups de revolver avant de tenter de se donner la mort.

Mme Vaisaire a été transportée à l'Hôtel-Dieu, où son état a été jugé des plus graves. Une enquête est ouverte.

Les bandits de la rue Ordener

LA CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATION REJETTE LA DEMANDE D'ANNA LECOQ

La chambre des mises en accusation de la cour d'appel de Douai a, mercredi, examiné la requête d'Anna Lecoq, femme de l'ouvrier protestant contre son arrestation, qu'elle qualifie d'illégal et demande sa mise en liberté.

La chambre des mises en accusation a rejeté sa demande.

La délégation des gauches

Paris, 20 mars. — Les délégués spécialement nommés par les groupes de gauche pour l'étude de la réforme électorale ont décidé de se rendre demain auprès du président du Conseil pour s'entretenir avec lui de la procédure à suivre en ce qui concerne le retrait de l'urgence pour réaliser dans la plus bref délai la réforme électorale, avec la collaboration et le concours des majorités républicaines des deux Chambres.

consistait une telle attraction que, dès le matin, les abords du champ d'aviation, étaient remplis par la foule. Les privilégiés, munis de cartes spéciales, se pressaient au alentours du hangar installé pour Antonin, non loin des vastes constructions en bois ondulées, affectées aux dirigibles.

C'est là qu'Antonin avait passé sa jeunesse. C'est là qu'on avait donné le dernier coup d'aile à son appareil, à l'ornithoptère de métal, brillant, luisant, et qui, tout à l'heure, allait quitter ses ailes triomphantes en plein azur.

Dependant, dans la partie du hangar transformé en véritable salon par l'ingéniosité du comte de Charolais, Antonin ne pouvait pas se passer de l'assistance de Yvain. Yvain n'avait pas l'air d'être à ses côtés depuis longtemps, semblait l'abandonner au moment de jouer la partie décisive.

— Encore une trahison ! songeait Antonin. L'imbecille et le lâche se préparent à me trahir !

— Mais, dit-il, se substituer à moi ?... Dans certaines circonstances, les idées vont vite. Antonin en vint alors à se souvenir de certains jeux de physionomie de Yvain quand il parlait de Nathalie, et à certaines sourires de Nathalie, quand il vantait devant elle les connaissances techniques de Yvain. Antonin faillit avoir l'intention de la verté.

— Est-ce qu'elle s'entendait contre moi ? grondait-il.